***SUJET :****REMUNERATION MEDECINS LIBERAUX SYNDICATS ASSURANCE MALADIE ACCORD CONVENTIONNEL PERFORMANCE EN SANTE*

**Rémunération à la performance: bilan plutôt positif pour les syndicats de médecins libéraux**

PARIS, 12 avril 2013 (APM) - Trois syndicats de médecins libéraux (CSMF, SML et MG France) ont jugé positif le bilan de la première année d'application de la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) présenté jeudi par l'assurance maladie, tandis que la FMF a rappelé son hostilité au dispositif.

Les médecins libéraux ayant adhéré à la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) vont toucher en moyenne, au titre de 2012, 3.746 euros, et près de 5.000 euros pour les généralistes (cf APM NCQDB001). L'assurance maladie s'est dite satisfaite du niveau de la plupart des indicateurs pris en compte (cf APM NCQDB002 et APM NCQDB003).

Contacté jeudi par l'APM, le président de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), Michel Chassang, a rappelé que les syndicats et l'assurance maladie ont "eu du mal" à mettre en oeuvre le dispositif, mais a jugé que "le résultat est là, sans appel". Il faudra encore améliorer la ROSP en travaillant avec la Haute autorité de santé (HAS), mais il s'agit d'"une très grande réussite", a-t-il assuré.

Les médecins, qui étaient "très peu informatisés", le sont désormais "à 80%" et "on a amélioré la santé publique de façon considérable", a-t-il fait valoir, assurant que le système a "un très bon coût en termes financiers".

Vendredi, dans un communiqué, l'Union nationale des médecins spécialistes confédérés (Umespe), branche spécialiste de la CSMF, a dit souhaiter que les travaux des pédiatres et des endocrinologues s'accélèrent "pour que, par étapes, toutes les spécialités soient concernées" par la ROSP.

MG France, jeudi, a présenté les résultats pour 2012 comme "une bonne première copie", avec "des progrès à faire". Le syndicat "se félicite qu'en valorisant l'atteinte d'objectifs de santé publique, l'assurance maladie reconnaisse les efforts quotidiens des médecins généralistes pour améliorer la prise en charge de leurs patients".

Il faut encore "tenir compte des remarques et propositions du Collège de la médecine générale" (CMG) sur la pertinence médicale des indicateurs et de leur niveau, "mener une politique permettant aux médecins de produire eux-mêmes leurs indicateurs" et "introduire des critères sur les conditions d'exercice en zones défavorisées", estime-t-il.

Il propose également d'"introduire des critères permettant de prendre en compte les inégalités sociales de santé" et d'"examiner la situation des jeunes installés pour lesquels les effets seuil bloquent le bénéfice de certains items".

Le président du Syndicat des médecins libéraux (SML), Roger Rua, joint par l'APM jeudi, a jugé ce premier bilan "satisfaisant". La rémunération supplémentaire apporte "une petite bouffée d'air frais aux praticiens", a-t-il noté, soulignant qu'elle conduit à une augmentation du revenu net des médecins concernés de "quelques pour cent".

A contrario, dès mercredi, la Fédération des médecins de France (FMF) a réitéré ses critiques contre la ROSP. "Ceux qui mettent en avant une rémunération moyenne de 5.000 à 6.000 euros oublient de dire que le montant des mises à jour informatiques pour percevoir ces dividendes ont varié de 940 à 2.400 euros, nécessitant parfois le changement total de matériel", déplore-t-elle.

Elle considère que le dispositif "laisse déjà présager des conflits, car on constate, sans explication vraiment convaincante, des divergences allant du simple au double au sein d'un même cabinet utilisant le même logiciel".

La FMF dénonce "la complexité de cette rémunération". Elle souligne également que le tarif de la consultation de spécialiste (CS) "est bloqué à 23 euros", et que le montant des indemnités kilométriques est gelé "depuis 1995".

nc/ab/APM polsan
redaction@apmnews.com

NCQDB005 12/04/2013 15:52 ACTU

©1989-2013 APM International.